



Marignane, le 2 mars 2016

Conseil Municipal du Mercredi 7 mai 2008.

Compte rendu

(Présents : 35, pouvoirs : 4)

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIRS : POUET Paule à COLIN Patricia, LAVIE Laurent à Eric LE DISSES, PANAGOUDIS Grégory à ROCCARO Lorenzo, GOMEZ Vincent à LANTERMO Christiane.

Arrivée de LAVIE Laurent à 19H12.

SECRETAIRE DE SEANCE : PUECHEGUT Emmanuelle.

✍

Ouverture de la séance : 18 H 30.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Emmanuelle PUECHEGUT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le conseil municipal du 18 avril 2008 :

N°/DATE	OBJET
23/04. 91	DCAA. DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE. REQUETE 0801924-7 DEPOSEE PAR M. JL DHERS DEVANT LE TAM
23/04. 92	DCAA. DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE. REQUETE 08MA00658 DEPOSEE PAR ROQUI SANCHEZ DEVANT LA COURS ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE.
24/04. 93	DCAA. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION D'UN IMMEUBLE ASSOCIATION CREA'PROJET (8 RUE DES VIEUX FOURS).
28/04. 94	HABITAT VILLE. BIENS COMMUNAUX. LOCATION A LA SARL FRERES LOCAL SIS 10 PLACE CAMILLE DESMOULINS.
30/04. 95	FONCIER. ACQUISITION IMMEUBLE LE VILLAGE CADASTRE SECTION AN N° 123, 124 PAR VOIE DE PREEMPTION. PROPRIETE DE MADAME SANTELLI.
5/05. 96	CAA. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU GRETA EST ETANG DE BERRE (ANCIENNE ECOLE A. CAMUS).

5/05. 97	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 » CONVENTION SDIS.
05/05. 98	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE RECYCLAGE « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 » CONVENTION SDIS.

Puis il est passé aux questions inscrites à l'ordre du jour :

LE CONSEIL,

DECIDE de se prononcer sur la proposition de Monsieur Daniel SIMONPIERI, conseiller municipal d'opposition, président du groupe « UMP DIVERS DROITE, Ensemble continuons Marignane » de fixer à 12 le nombre de membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vote : pour : 4 Marie José PEREZ, Daniel SIMONPIERI, Elisabeth MIRA, Richard VENDRAME, Contre : 30 Groupe de la Majorité, abstention : 5 Michel GINI, Christiane LANTERMO, Marie Claude GARGANI, *Vincent GOMEZ*, Grégory ANTROPOLI.

La proposition de Monsieur SIMONPIERI n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, n'est pas retenue.

DIT que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS reste donc fixé à 10, conformément à la délibération 82 du 18 avril 2008.

DECIDE de procéder, par un vote à main levée après accord unanime du conseil municipal, à la désignation d'un conseiller municipal qui sera en charge des questions de défense pour la ville de Marignane. Monsieur Robert GUIOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (30 voix), est désigné en qualité de correspondant en charge des questions de défense pour la ville de Marignane.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule de 9 places, pour une durée de 3 ans, avec la Société VISIOCOM. **DIT QUE** la dépense se limitant exclusivement aux frais de fonctionnement (assurances, entretien, carburant, vignette écotaxe) sera imputée au budget de l'exercice concerné du Parc Municipal des Véhicules des Services Techniques.

DECIDE, à l'unanimité (39) :

- d'émettre un **avis favorable** pour l'ouverture à surveiller de la 9^{ème} classe à l'élémentaire Chave et de la 10^{ème} classe à l'élémentaire Le Carestier.
- d'émettre un **avis défavorable** pour la fermeture de la 9^{ème} classe de l'élémentaire Marie Curie.
- d'émettre un **avis défavorable** pour la fermeture à surveiller de la 9^{ème} classe élémentaire Guynemer 2.

DIT que la dotation budgétaire correspondant aux ouvertures à surveiller de la 9^{ème} classe élémentaire à Chave et de la 10^{ème} classe à l'élémentaire Le carestier est prévue au budget, comme suit :

Pour chaque classe :

- achat de fournitures scolaires – 960 euros ; achat de mobilier – 3500 euros.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, *GOMEZ Vincent*, ANTROPOLI Grégory), d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 avec la Société TD Distribution, 2 rue de l'ardoise 69000 Lyon, pour l'opération « FOURNITURE ANNUELLE DE CARBURANTS - ANNEES 2008, 2009 et 2010 (Gas-Oil, Super sans Plomb SP 98, Fioul Domestique, Biocarburants) ».

PREND acte du bilan de la politique foncière menée par la Commune au titre de l'année 2007. **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, *GOMEZ Vincent*, ANTROPOLI Grégory), dans le cadre de la revitalisation et de la requalification du centre ancien, d'acquérir la propriété de la SCI MARIGNANE CENTRE, représentée par Monsieur BORRINI, cadastrée section AN n° 416, située 7 rue Charles Esmieu, au prix de 170 000 euros (cent soixante dix mille euros) fixée par le service des Domaines. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, *GOMEZ Vincent*, ANTROPOLI Grégory), dans le cadre de la revitalisation et de la requalification du centre ancien, d'acquérir la propriété de Madame et Monsieur BOUSLAHI, cadastrée section AN n° 428, située 59 avenue Jean Jaurès au prix de 160 000 euros (cent soixante mille euros). **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, *GOMEZ Vincent*, ANTROPOLI Grégory), d'acquérir, au prix de 79 000 euros (soixante dix neuf mille euros), fixé par le Service des Domaines le rez de chaussée de l'immeuble cadastré section AN n° 223, situé 18 rue Covet. **ACCEPTE** d'établir un règlement de copropriété concomitamment à la vente. **DIT** que les frais de mise en copropriété seront partagés par moitié entre la Commune et Madame Paule MOTTET. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), de procéder à un échange entre la parcelle communale BE n° 102 d'une surface de 29 m² et une bande de terrain de 25 m² à détacher de la propriété de Madame et Monsieur Pierre RAZAFINDRAHAINGO cadastrée section BE n° 75 conformément au document d'arpentage. **PRECISE** que les frais notariés des frais d'acte ainsi que de démolition et de reconstruction de la clôture à l'existant seront à la charge de la Commune. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'acquérir, au prix d'un euro symbolique, deux bandes de terrain de 15 m² et 12 m² à détacher respectivement des parcelles cadastrées section BI n° 336 et n°332 propriétés de Madame et Monsieur Jérôme DESSERRE. **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la Commune. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **PRECISE** que la valeur vénale du terrain estimée par le Service des Domaines dans le cadre du permis de construire est de 1 080 euros. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'acquérir, au prix d'un euro symbolique, une bande de terrain de 112 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BI n° 335 appartenant à Madame et Monsieur Maurice PINTION. **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la Commune. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **PRECISE** que la valeur vénale du terrain estimée par le Service des Domaines dans le cadre du permis de construire est de 3 920 euros. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'émettre **un avis favorable** à la demande formulée par la Société HOURS en vue d'exploiter une plateforme logistique, **SOUS RESERVE** que soient prises toutes les mesures nécessaires afin de limiter ce risque notamment au regard des populations voisines du site.

DECIDE, à l'unanimité (39), de créer, à compter du 1^{er} juin 2008, un emploi fonctionnel de direction à temps complet, afin d'assurer et de renforcer les missions de la Direction Générale des Services et **MODIFIE** le tableau des effectifs permanents, comme suit :

EMPLOIS FONCTIONNELS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOI Au 1er juin 2008
Administratif de Direction	Directeur Général Adjoint des Services	2 TC	3 TC

Arrivée de Monsieur Laurent LAVIE à 19 H 12.

DECIDE, à l'unanimité (39), de reconduire les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal. **PRECISE** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

SONT EXCLUS :

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Emploi Consolidé,
- Les agents effectuant un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Les agents effectuant un Contrat d'Avenir,
- Les apprentis,
- Les adulte-relais.

Une liste nominative des bénéficiaires sera établie chaque année sur une période de référence fixée du 1^{er} septembre de l'exercice précédent au 31 août de l'exercice en cours, dans les conditions prévues en annexe. **DIT** que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2007 était de 635 914 euros. **PRECISE** qu'en 2007, il a été attribué une augmentation de 0.8 % aux salaires de la fonction publique et qu'il y a donc lieu de revaloriser la masse budgétaire globale du même taux. **DECIDE**, en conséquence, d'affecter un crédit global 641 002 euros.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'accepter l'avenant à la convention d'aide à l'Association pour la gestion du cinéma Marignanais (A.G.C.M). **VOTE** un complément d'aide s'élevant à 11.000 €. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la convention de mise à disposition du Théâtre MOLIERE avec la S.A.R.L. ARTS ET LOISIRS GESTION pour une représentation du « **One Man Show** » d'Anthony KAVANAGH, le **mardi 27 mai 2008 à 20h30**. **DIT** qu'en contrepartie de cette mise à disposition, la S.A.R.L. ARTS ET LOISIRS GESTION versera à la commune 4 % de la recette nette qu'elle réalisera lors de cette manifestation. **DIT** que les recettes afférentes seront imputées au Budget de l'exercice 2008. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'avenant n° 10 à la Convention de Partenariat Culturel du 15 septembre 1998 établie entre la Ville de MARGNANE et l'Ecole Régionale d'Art Dramatique (E.R.A.D.). **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant. **ALLOUE** une subvention d'aide à la création d'un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros) à l'E.R.A.D, pour la saison théâtrale 2008/2009.

DECIDE, de voter, à la majorité, (pour : 30, contre : 4 PEREZ Marie José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory), chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2008 établi comme suit :

	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 778 400 €	40 992 700 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 058 200 €	6 462 700 €
TOTAL	51 836 600 €	47 455 400 €

DE MAINTENIR, à la majorité (pour : 35, contre : 0, abstention : 4 Marie José PEREZ, Daniel SIMONPIERI, Elisabeth MIRA, Richard VENDRAME, **à leur niveau de 2007**, les taux des taxes communales pour l'exercice 2008 et de les fixer, comme suit :

- Taxe d'habitation : **13.45 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.60 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29.90 %**

DECIDE de voter, à l'unanimité (pour : 39), nominativement, acomptes compris, le montant des subventions de fonctionnement attribuées pour l'exercice 2008. **PRECISE** toutefois que Monsieur PONTOUS n'a pas participé au vote de la subvention concernant l'Association Stadium Club Marignanais. **VOTE**, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstention : 5, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, *GOMEZ Vincent*, ANTROPOLI Grégory, la subvention concernant l'Association Artisans, Commerçants, Professions Libérales.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens entre la commune de Marignane et les associations qui reçoivent des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

✍

Clôture de la séance : 21 H 00.

✍

Le Maire,
Eric LE DISSES.